



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Ce document est à déposer en 2 exemplaires à la mairie du lieu où seront réalisés les travaux.

Pour remplir ce questionnaire vous pourrez utiliser les résultats de l'Etude particulière de définition de filière et vous faire aider du concepteur.

- **Nature des travaux :** Construction neuve,
 Rénovation ou transformation (avec permis de construire)
 Création sur locaux existants (sans permis de construire)

Dans les deux premier cas, date de la demande du permis de construire :

Assainissement existant : oui non ancienneté :

DEMANDEUR (LE PROPRIETAIRE)

Nom, Prénom :

Adresse complète : Commune : CP :

☎ Joignable en journée :

- **Projet d'installation situé à :**

Adresse complète :

Références cadastrales (sections et n° de parcelles) :

CONCEPTION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément au règlement de service du SPANC (art 10) et en référence à l'arrêté préfectoral du 12/02/2004 ; une étude particulière à la parcelle est demandée pour tout projet d'assainissement non collectif neuf.

- **Concepteur du projet (Architecte, Bureau d'étude...) :**
Nom de l'organisme: Contact :

Adresse :

☎ : fax : Mail :

- **Etude particulière de définition de filière réalisée par :**
Nom de l'organisme: Contact :

Adresse :

☎ : fax : Mail :

- **Installateur du dispositif (si déjà choisi) :**
Nom de l'entreprise : Contact :

Adresse :

☎ : fax : Mail :

LOCAUX A DESSERVIR

Attention : le dimensionnement de l'installation étant dépendant du nombre de pièces principales, il est important de considérer, dès la conception du projet, le potentiel de pièces principales maximal de la maison (exemple, si les combles sont aménageables, les compter dans le dimensionnement du dispositif). Sinon, l'assainissement sera limitant pour une éventuelle modification de l'habitation.

- **Exclusivement à usage d'habitation** : Nombre de logements :
- Situation de l'habitat : Habitat isolé Habitat regroupé (hameau) Lotissement
- Situation de l'occupation : Résidence principale Résidence secondaire Location
- Nombre de pièces principales* : Maison avec cave ou sous-sol : oui non
- Nombre de chambres :
- Nombre d'usagers :

● **Autres usages** :

- Type d'activité : Présence de cuisine :
- Nombre de chambres :
- Nombre de couverts :
- Nombre d'usagers : Nombre de sanitaires :
- Eaux usées autres que domestiques :m³/j
- Nature :

-
- **Alimentation en eau potable** : Adduction publique Autre (préciser) :

TERRAIN RECEPTEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

- Surface de la parcelle :m² Surface disponible pour l'assainissement :m²
- Le terrain est-il en pente à l'endroit projeté pour l'implantation du dispositif : oui non
Si oui, la pente est faible (<5%) moyenne (entre 5 et 10%) forte (> 10%)
- Présence d'un point d'eau à proximité du dispositif : oui non
(à faire figurer sur les plans)
 - puits ou captage àmètres
 - forage (y compris géothermie) ou captage àmètres
 - cours d'eau àmètres
- Usage de l'ouvrage ? alimentation humaine alimentation animale autres :
- Destination des eaux pluviales :
 - rejet en surface (fossé, caniveaux, ...)
 - infiltration sur la parcelle,
 - rétention (cuve, mare, ...)
 - autre :

* Sont considérées comme pièces principales, les pièces de séjour ou de sommeil de plus de 7 m² (9 m² en moyenne) et d'au moins 2.30m de hauteur sous plafond. (Réf : Annexe du décret n°2005-69 du 31/01/2005 relatives aux normes de surface et d'habitabilité...)

CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETE

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (wc) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de lavage, ...) doivent être recueillies, traitées et évacuées. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

FILIERES CLASSIQUES : (pour les filières agréées, voir au verso)

1 - PRETRAITEMENT des eaux usées :

Ouvrage principal : Fosse toutes eaux dem³ (volume) Pré-filtre intégré
 Autre (préciser).....

Equipements annexes : Bac dégraisseur delitres
 Toilettes sèches
 Autre (préciser).....de..... litres

Pompe de relèvement : Prévue Non prévue

Ventilation : une ventilation est-elle prévue ? oui non
Si oui, un extracteur statique ou éolien est-il prévu ? oui non

2 - TRAITEMENT des eaux prétraitées (épuration et évacuation) :

● EPANDAGE SOUTERRAIN EN SOL NATUREL :

Tranchées d'épandage

Tranchées d'épandage en pente

Lit d'épandage

Longueur totale d'épandage :mètres

Surface du lit.....m²

Nombre de tranchées :

Largeur du lit :mètres

Longueur de chaque tranchée :mètres

Longueur du lit :mètres

Profondeur de chaque tranchée :mètres

Profondeur du lit :mètres

● EPURATION EN SOL RECONSTITUE ET INFILTRATION DANS LE SOL NATUREL :

Filtre à sable vertical non drainé

Tertre d'infiltration

Surface :m²

Surface au sommet :m²

Largeur du filtre :mètres

Largeur du tertre au sommet :mètres

Longueur du filtre :mètres

Longueur du tertre au sommet :mètres

Surface à la base :m²

Largeur du tertre à la base :mètres

Longueur du tertre à la base :mètres

● EPURATION EN SOL RECONSTITUE ET REJET AU MILIEU SUPERFICIEL OU SOUTERRAIN :

Filtre à sable vertical drainé

Lit à massif de zéolithe

Surface :m²

Surface :m²

Largeur du filtre :mètres

Longueur du filtre :mètres

Epaisseur de sable :mètres

Type de rejet

à la rivière / ruisseau

création d'un puits d'infiltration (dimensionnement :))

création d'un lit d'infiltration (dimensionnement : m²)

irrigation (dimensionnement :))

autre (préciser) :

FILIERES NOUVELLEMENT AGREES

Nom du dispositif :
N° d'agrément :
Capacité : (exprimée en EH : équivalent habitant)
Dimensionnement (ou volume) des différents ouvrages :

Pompe de relèvement : Prévue Non prévue

Ventilation : une ventilation est-elle prévue ? oui non
Si oui, un extracteur statique ou éolien est-il prévu ? oui non

Type de rejet

- à la rivière / ruisseau
- création d'un puits d'infiltration (dimensionnement :)
- création d'un lit d'infiltration (dimensionnement : m²)
- irrigation (dimensionnement :)
- autre (préciser) :

Observations particulières:

.....
.....
.....
.....

Le demandeur s'engage, sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'autorisation du Maire, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

Le demandeur s'engage à entretenir son installation.

Le demandeur autorise le technicien du SPANC à pénétrer sur la propriété pour exercer les missions du contrôle technique de l'assainissement non collectif qui lui sont confiées par la collectivité.

NOTA :

Le technicien du SPANC devra vérifier la conformité de la réalisation du dispositif à l'achèvement des travaux. Dans ce but, le technicien du SPANC devra être averti suffisamment tôt et impérativement avant tout recouvrement des ouvrages.

Fait àle :.....
Tous les renseignements sont certifiés exacts

Signature du demandeur,

REFERENCES :

- Arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables.
- Référence technique : Normalisation française DTU 64.1 (XP-P 16-603)
« Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome » AFNOR, Mars 2011
- Cahier des charges « dossier de conception d'une installation d'assainissement non collectif » - SATEA - Avril 2011
- Avis relatifs à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques :
<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/dispositifs-de-traitement-agrees-a185.html>

Pour toutes informations : 02 98 70 29 57